

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK

Siege Social :18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatifs au quatrième trimestre 2023.

	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Décembre- 23	Décembre- 22	Var
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	375 943	338 606	1 393 264	1 189 334	17,1%
INTERETS	285 754	263 434	1 042 349	899 144	15,9%
COMMISSIONS EN PRODUITS	37 013	32 124	144 822	124 598	16,2%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	53 175	43 047	206 093	165 592	24,5%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	169 775	150 015	722 392	566 441	27,5%
INTERETS ENCOURUS	165 783	146 376	709 504	554 674	27,9%
COMMISSIONS ENCOURUES	3 992	3 639	12 888	11 767	9,5%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	206 167	188 591	670 872	622 893	7,7%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 449	1 758	7 583	7 451	1,8%
5- CHARGES OPERATOIRES	57 631	65 487	242 536	232 828	4,2%
FRAIS DE PERSONNEL	44 790	53 405	177 185	167 297	5,9%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	12 841	12 082	65 351	65 531	-0,3%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	2 488 304	2 235 839	11,3%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	793 204	547 232	44,9%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	1 695 101	1 688 607	0,4%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 157 721	10 686 945	-5,0%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	8 752 030	8 549 749	2,4%
DEPOTS A VUE	-	-	2 749 487	2 733 602	0,6%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	3 569 089	3 162 845	12,8%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 366 704	1 447 526	-5,6%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 193 348	1 116 812	6,9%

(1) L'encours des crédits fin Décembre 2023 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/12/2023

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2023.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/12/2023 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre de l'exercice 2023.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du quatrième trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 158 MDT à fin Décembre 2023, contre 10 687 MDT à fin Décembre 2022, soit une diminution de **5.0%**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 8 752 MDT à fin Décembre 2023, contre 8 550 MDT à fin Décembre 2022, soit une évolution de **2.4%**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont diminué de **5.6%**, pour atteindre 1 367 MDT à fin Décembre 2023 contre 1 448 MDT à fin Décembre 2022.
- **Les produits d'intérêts** ont évolué de 143 MDT, soit **15.9%**, pour atteindre 1 042 MDT à fin Décembre 2023 contre 899 MDT à fin Décembre 2022.
- **Les commissions perçues** par la banque ont augmenté de 20 MDT, soit **16.2%**, pour atteindre 145 MDT à fin Décembre 2023 contre 125 MDT à fin Décembre 2022.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint 671 MDT à fin Décembre 2023, contre 623 MDT à fin Décembre 2022, soit une progression de **7.7%**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont diminué de **0.3%**, pour atteindre 65.3 MDT à fin Décembre 2023 contre 65.5 MDT à fin Décembre 2022.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **5.9%**, pour atteindre 177.2 MDT à fin Décembre 2023 contre 167.3 MDT à fin Décembre 2022.